



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

La Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac soutient le Domaine Pelchat Lemaître-Auger dans ses démarches administratives et juridiques

Saint-Joseph-du-Lac, le 22 mai 2024 – La Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac tient à exprimer son soutien indéfectible à Monsieur Mario Pelchat et à Madame Claire Lemaître-Auger, propriétaires du Domaine Pelchat Lemaître-Auger, suite à l'annulation des spectacles prévus pour l'été 2024. Cette annulation découle d'une ordonnance de la Commission de la Protection du territoire Agricole du Québec (CPTAQ).

En 2021, la MRC de Deux-Montagnes a adopté un nouveau schéma d'aménagement autorisant les activités complémentaires à l'agriculture, telles que les salles de réception ou de spectacle à la ferme, à condition que ces projets soient intégrés à une exploitation agricole spécialisée dans la fabrication de boissons alcooliques. Pour faciliter ces initiatives, la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac a adopté, le 6 septembre 2022, son règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

En 2023, le Domaine Pelchat Lemaître-Auger Inc. a entamé des démarches auprès de la municipalité pour déposer un projet de PPCMOI visant à aménager une salle de réception avec une salle de spectacle à la ferme. Au cours de l'été 2023, la Commission des territoires agricoles a inspecté la propriété et relevé des anomalies concernant l'autorisation obtenue pour un usage autre qu'agricole.

En avril 2024, la municipalité a reçu une copie de l'avis de non-conformité transmis au Domaine Pelchat Lemaître-Auger Inc. La Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac reconnaît l'importance du Domaine Pelchat Lemaître-Auger pour le développement économique et agrotouristique de la région.

« Les activités complémentaires à l'agriculture constituent un moteur économique essentiel pour notre collectivité. Elles permettent de valoriser les produits du terroir et offrent aux visiteurs l'occasion de relier des visages, des histoires et des paysages aux aliments qu'ils consomment. Le conseil municipal croit résolument à l'importance de soutenir ces initiatives complémentaires afin d'assurer la pérennité et le dynamisme de l'agriculture sur notre territoire. », Benoit Proulx, Maire de Saint-Joseph-du-Lac.

De ce fait, la Municipalité soutient fermement les efforts de Monsieur Mario Pelchat et de Madame Claire Lemaître-Auger pour obtenir les autorisations nécessaires de la CPTAQ et continuera de travailler en étroite collaboration avec eux pour résoudre ces problèmes administratifs.

-30-

Renseignements :

Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac
Service de l'urbanisme, de l'environnement et du développement durable
450 623-1072, poste 230